

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 28 juin 2018

Présents : M LOYER Gérard, Mme HAMEL Marie-Claude, M. GARNIER Patrice, M. DANIEL Gilbert, M. ESNEU Gérard, M. JAMES Philippe, M. MONIER Pierre, Mr ROCHEFORT Jean-Luc, M. THELLIER Roger, Mme PELE Marie, Mme SAVARIS Michèle, Mme CHERBONNEL Isabelle, M. HAMON Éric, Mr BERNARD Éric, Mme CHADUC Fabienne, Mme DENOUAL Karine, Mme MOTTAIS Régine, Mr COUILLARD Marin, M. PICOT Xavier, Mme GOBE Laetitia, Mme ROTH Nathalie, M. LEPELTIER Franck, M. HESLOUIN Guillem, M. HAMON Yves, M. VALLET Jérôme, M. HAMEL René, Mme VEILLARD Isabelle,

Ayant donné pouvoir :

Mme CHABLE Florence ayant donné pouvoir à M. JAMES Philippe
Mr GALOPIN Jacky ayant donné pouvoir à M. HAMON Éric
M. GERARD Stéphane ayant donné pouvoir à Mme CHERBONNEL Isabelle
Mme GUESDON Laurence ayant donné pouvoir à Mme HAMEL Marie-Claude
Mme HAMEL Valérie ayant donné pouvoir à M. LOYER Gérard
Mme JOUENNE Joëlle ayant donné pouvoir à M. BERNARD Éric
Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie

Absents excusés : Mme BOISBUNON Isabelle, M. LEBACHELEY Philippe, Mme LOYER Céline,

Absent : M. AMIOT Christophe, Mme BARBEDETTE Nadège, Mme CHARTRAIN Sylvie, Mme DESHAYES Marie-Agnès, Mme JAMONT Cécile, M. LAIR Daniel, M. MAZIER Ludovic, Mme MOHLI Anita, M. PICARD Christian, M. PIEL Yves, Mme SCHEITLER Annick, M. DELAUNAY Stéphane, M. DENOLLE Bruno,

M. ROCHEFORT Jean-Luc a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 17 mai 2018 est adopté à l'unanimité

M. LOYER demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

Ouverture d'un budget du lotissement « Cytise » et Acquisition de terrain

Le conseil municipal accepte de porter ces sujets à l'ordre du jour :

En ouvrant la séance, M. LOYER renouvelle ses sincères condoléances au nom de l'assemblée à M. Philippe LEBACHELEY pour le décès de Christine son épouse et à M. Gérard ESNEU, son frère.

Ordre du jour

Remerciements pour le versement des subventions annuelles aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements suite à l'attribution des subventions annuelles émanant des associations

- Association Chœur Floral
- Club de l'Age d'Or
- Association Gym détente
- Prévention routière
- APE Parigny et remerciement pour l'aide apportée lors de la fête de l'école
- Parigny S'anime et remerciement pour l'aide apportée lors de la fête communale
- Secours catholique
- Vélo Club st hilairien

Tarif Cantine : Révision du tarif de la restauration scolaire pour l'année 2018-2019

Le Conseil Municipal fixe les prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2018-2019 à :

- 2.85 € le prix d'un repas enfant (contre 2.80 €)
- 6.10 € le prix d'un repas adulte (contre 6.00 €)

Acquisition de la parcelles AH 25 P et AH 28 du lotissement «Les Cytises »

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les différents propriétaires pour l'acquisition des parcelles du futur lotissement.

le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles AH25 pour partie et AH 28 au prix de 7 € le mètre carré et désigne le Cabinet Ségur, géomètre, pour établir le document d'arpentage et Me DABAT BLONDEAU pour rédiger l'acte notarié

Autorisation de lotir Lotissement communal «Les Cytises »

Monsieur le Maire indique qu'il est rentré en négociation avec les différents propriétaires pour l'acquisition des parcelles cadastrés section AH 26, 25p et 28.

Considérant le nombre de demande d'acquisition de terrain à bâtir,

Considérant l'absence de demande de lotissement privé,

Le Conseil Municipal décide de la création d'un nouveau lotissement dénommé « Les Cytises »

- Décide l'ouverture d'un budget annexe « Lotissement Les Cytises » pour la commercialisation des lots et payer le terrain au vendeur

Le coût des travaux n'étant pas connu ce jour, le prix de vente des parcelles sera fixé ultérieurement.

Projet Educatif Du territoire

Monsieur le Maire informe, suite au changement des rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours, la volonté de créer un Projet Educatif Du Territoire afin d'accompagner les enfants sur la pause méridienne de 11 h 30 à 13 h30 en dehors du temps de restauration et sur le temps de la garderie du soir de 16 h 30 à 18 H30.

Ce projet PEDT garanti un taux d'encadrement avec 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans. Il s'inscrit dans un projet éducatif partagé avec les enseignants et les animateurs.

Il propose de confier la gestion de ces temps périscolaires à l'OCSS, forte d'une expérience de 20 ans et qui était déjà en charge des Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Cette gestion sera dans l'intérêt de l'enfant, avec un meilleur service offert aux parents et une sécurité renforcée.

le Conseil Municipal à l'unanimité confie la gestion des temps périscolaires (pause méridienne 11 h 30 – 13 h30 en dehors du temps de restauration et de 16 h 30 à 18 h 30) à l'OCSS

Demande de prêts

Le Conseil Municipal,

- Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, organisme mieux disant, aux conditions de taux en vigueur à la date d'établissement du contrat, l'attribution des prêts suivants :
- **1 - 450 000 €** destinés à assurer le financement des projets au budget communal et dont le remboursement s'effectuera
 - en 12 années, au taux de 1.07 % en amortissement constant selon une périodicité trimestrielle avec des frais de dossier de 450 €.
- **2 - 200 000 €** destinés à assurer le financement des acquisitions de terrains sur le budget du lotissement « Les Cytises » dont le remboursement s'effectuera
 - En 15 années au taux de 1.32 % en amortissement constant selon une périodicité trimestrielle avec des frais de dossier de 200 €
- **3 – 180 000 €** destinés à assurer le financement des travaux d'extension de réseaux d'assainissement secteur des Brières sur le budget assainissement
 - En 15 années au taux de 1.32 % en amortissement constant selon une périodicité trimestrielle avec des frais de dossier de 180€

P.P.R.I – (Plan de Prévention du risque d'inondation de 13 communes du bassin versant de la Sélune)

Monsieur le maire informe que les projets de plans de prévention des risques naturels prévisibles sont soumis à l'avis de l'assemblée.

M. GARNIER Patrice, Maire adjoint reprend les points essentiels de ce dossier concernant la commune de GRANDPARIGNY

Ce document a pour objet :

- De délimiter les zones exposées
- De délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées
- De définir les mesures de préventions

- De définir les mesures relatives à l'aménagement

La commune déléguée de PARIGNY est concernée par des zones aléas
Le règlement précise les zones de protection avec 4 zonages différents le long de la Sélune, jusqu'au lieudit la Provostière.

Ces mesures préventives devront figurer au PLUI.

le Conseil Municipal, approuve les documents présentés qui n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Rénovation de l'ancien Presbytère – choix des entreprises et autorisation de signature des marchés :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été effectué pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère

Au vu du rapport la commission réunie le 26 Juin 2018 propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot N° 1 – Gros Œuvre + VRD

- Entreprise FREDERIC 91 623.80 € HT – 109 948.56 TTC

La commission d'appel d'offres propose de retirer le prix du montant des aménagements extérieurs compte tenu du prix des offres et que ce travaux ne seront réalisés qu'en 2019, elle propose donc de retenir l'entreprise FREDERIC, toujours mieux disante

- Entreprise FREDERIC 77 187.00 € HT – 92 624.40 TTC

Lot N° 3 - Menuiseries Extérieures

- Entreprise MGC 14 681.00 € HT- 17 617.20 TTC

Lot N° 4 - Menuiseries Placages

- Entreprise PINSON 54 590.00 € HT- 65 508.00 TTC

Lot N° 5 – Carrelages Faïences

- Entreprise LENOBLE 4 297.19 € HT – 5 156.63 TTC

Lot N° 6 – Peintures

- Entreprise LEBOUVIER 10 998.21 € HT – 13 197.85 TTC

Lot N° 7 - Sanitaires - chauffage

- Entreprise CAHU 23 697.95 € HT – 28 437.54 TTC

Lot N° 8 - Electricité

- Entreprise CAHU 8 252.93 € HT – 9 903.52 TTC

Soit 193 704.20 € HT – 232 445.14 TTC

Compte tenu

- de l'offre unique reçu pour le lot N° Charpente-Couverture par l'entreprise HERIAU+SCBM
- du montant supérieur de 95.46 % par rapport à l'estimation,
- la CAO propose de déclarer infructueux ce lot et de reconsulter plusieurs entreprises afin d'obtenir des offres plus réalistes et de pouvoir les comparer.

le Conseil Municipal, avec 2 voix contre et une abstention

- Entérine le choix de la commission d'appel d'offres pour les lots 1,3, 4, 5, 6 7 et 8
- Déclare infructueux le lot N° 2 Charpente couverture et relance une consultation par marché négocié

Travaux d'aménagement de l'Impasse de la gare, Rue du Champ du Chêne et Route de Pied d'argent - choix des entreprises et autorisation de signature des marchés :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été effectuée pour les travaux d'aménagement de l'Impasse de la gare, Rue du Champ du Chêne et Route de Pied d'argent

le conseil municipal décide de retenir l'entreprise dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, la Société PIGEON TP NORMANDIE pour un montant TTC de 252 825.24 €

Salle Culturelle : Avenant N° 1 au marché des Lots N° 1, 5, 7 et 10 –Avenant N° 2 au lot N° 6

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement de l'extension de la salle culturelle. Il précise que certains travaux correspondent à diverses modifications ou adaptations du projet

Le conseil décide de conclure le(s) avenant(s) d'augmentation ou diminution ci-après détaillés avec le ou les entreprise(s) suivante(s) dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

* **Lot n° 1 – Terrassements –VRD –Désamiantage –Gros Œuvre-Espaces verts – Clôtures** Avenant n° 1 - montant : 10 156.72 € HT

* **Lot n° 5 – Menuiseries extérieures/serrurerie** Avenant n° 1 - montant : – 1 018.25 € HT

* **Lot n° 6 – Menuiseries intérieures/Plâtreries sèches /Plafonds** Avenant n° 2 - montant 7 405.59 € HT (Baugé) et 3 776.38 € HT (Crochet)

* **Lot n° 7 – Carrelage – Faïence** Avenant n° 1 - montant 1 416.00 € HT

* **Lot n° 10 – Plomberie – chauffage-ventilation** Avenant n° 1 - montant : 2 739.50 € HT

Questions et informations diverses

Monsieur LOYER indique qu'une subvention de 3 096 € a été attribuée à la commune dans le cadre des amendes de police pour les travaux de balisage lumineux de sécurité autour du giratoire Rue St Berthevin.

Il informe également de la confirmation d'une dotation supplémentaire par le département de 44 845.25 € pour la salle culturelle dans le cadre du contrat de territoire de la 3^{ème} génération.

Il précise qu'en réunion de la CLEC mercredi dernier (dont le quorum n'a pas été atteint), la communauté d'agglomération propose de reverser une compensation de 22 000 € pour compenser la perte de l'abattement général à la base de 15 %.

Il rappelle à l'assemblée le pot de départ de retraite de M. PIGEON André, vendredi 29 juin.

La commune de GRANDPARIGNY a reçu le diplôme des 3 feuilles de la FREDON. M. Gilbert DANIEL et M. Patrice GARNIER étaient à la remise au pavillon des énergies à Le Désert. 35 communes sont arrivées à ce stade sur 470 dans la manche. Nos 4 communes déléguées sont donc passées à 0 produits phytosanitaires. Les agents du service techniques sont remerciés de leur investissement pour que la commune atteigne ce niveau.

M. GARNIER donne lecture des devis signés depuis la dernière réunion.

M. Philippe JAMES demande quelques précisions sur l'activité de l'abattoir. La communauté d'agglomération a été sollicitée pour apporter une aide financière exceptionnelle dans cette période difficile. M. PRINGAULT toujours à la recherche de nouveaux marchés, devrait obtenir de nouveaux contrats. Plusieurs causes ont engendré cette situation, les services vétérinaires ont demandé l'emploi de 2 personnes supplémentaires pour la surveillance du bien-être animal, la baisse du cours du cuir et une diminution du tonnage.

M. Gilbert DANIEL informe que les travaux de démolition de la cheminée du logement communal sont terminés. Le logement va être ouvert à la location.

Il relate les inondations lors des derniers orages dans la nuit du 11 au 12 juin dernier. 2 habitations de Chèvreville ont été inondées ainsi que la mairie et les WC publics. Il a relancé les administrations pour accélérer les travaux de réseau eaux pluviales dans le bourg. Il remercie Philippe JAMES, Maire-Adjoint qui est intervenu toute la journée avec son matériel ainsi que les agents communaux.

M. Le Maire félicite les coureurs des différentes équipes de GRANDPARIGNY qui ont brillé sur le podium du relais pédestre cantonal et remercie tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette journée.

Mme CHERBONNEL demande la date de réalisation des travaux de l'Impasse de la gare. Ils devront commencer en septembre après la réalisation de l'effacement de réseaux et les travaux de réfection des canalisations d'eau potable par le SDEAU.